Rainette faux-grillon de l'Ouest

Espèce vulnérable au Québec et menacée au Canada *Pseudacris triseriata*

CARACTÉRISTIQUES

- La plus petite espèce d'anoures (groupe comprenant les rainettes, les grenouilles et les crapauds) du Québec
- Son chant ressemble au son d'un ongle passé sur les dents d'un peigne

PÉRIODES D'ACTIVITÉ

Reproduction	avril (à la fonte des neiges)
Développement	avril à début juillet (60-90 jours)
Hibernation	novembre à mars

RÉPARTITION AU QUÉBEC

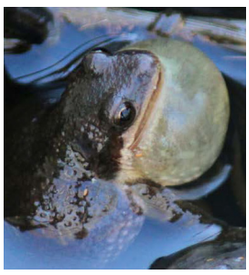

Photographies : Lyne Bouthillier, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, Marc Mazerolle, Université Laval, et Jean-Marc Vallières

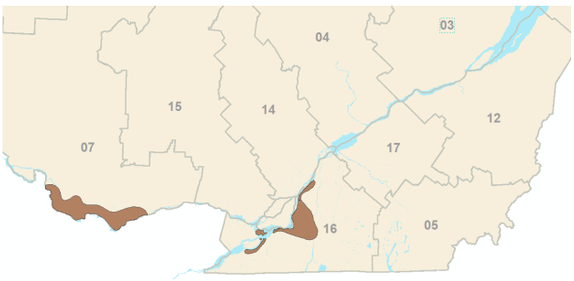

Aire de répartition

PRINCIPALES MENACES

- Destruction des habitats et modification du régime hydrique : activité du castor, remblayage et drainage des terres, etc.
- Fragmentation des habitats limitant la migration et les échanges entre les populations
- Pollution, conditions météorologiques et pesticides pouvant altérer son système immunitaire, ses habitats ou ses ressources alimentaires
- Espèces exotiques envahissantes (roseau commun et nerpruns)
- Succession végétale naturelle menant à un couvert arborescent fermé

HABITATS

Habitat de reproduction

Étendue d'eau reposant dans une cuvette caractérisée par la présence d'eau en surface au printemps et un sol saturé d'eau jusqu'à la fin de juin minimalement. Le milieu humide devient presque un milieu terrestre durant les sécheresses. Une végétation aquatique (joncs, quenouilles) n'y est pas toujours établie.

Habitat terrestre

Bande de 200 m de milieu terrestre autour du milieu de reproduction.

La rainette se nourrit, se repose et hiberne cachée dans la litière, sous les pierres et les troncs d'arbres morts.

RECOMMANDATIONS

Étape 1 : Localiser les habitats

Sur le terrain, tenter de trouver l'habitat de reproduction le plus proche, le localiser, puis localiser également l'habitat terrestre qui l'entoure.

Étape 2 : Éviter les fortes perturbations dans ces habitats

- ø Drainage forestier
- ø Aires d'empilement de bois et de débris de coupe
- ø Construction de chemins ou autres sources de modification de l'écoulement de l'eau
- ø Scarifiage

Étape 3 : Éviter les sentiers de débardage

- o dans l'habitat de reproduction
- o dans sa bande riveraine de 15 à 30 m

Étape 4 : Adapter ses pratiques en fonction de la sensibilité de l'espèce aux perturbations

Sensibilité à la modification de la dynamique hydrique

Dans les habitats terrestres et de reproduction, éviter de modifier le drainage et diminuer l'empreinte au sol : utiliser un porteur adapté et planifier les sentiers de débardage sur des sols d'une capacité portante adéquate. Surveiller les modifications d'habitats causées par le castor (transformation des étangs temporaires en étangs permanents par l'inondation).

Sensibilité en période de reproduction

Dans l'habitat de reproduction, éviter les travaux et la circulation entre le 1er mars et le 1er août (reproduction et développement de la rainette). Entretenez-y la végétation manuellement seulement. Si possible, éclaircir la canopée près des étangs de reproduction potentiels pour assurer un ensoleillement maximal entre 10 h et 15 h et maintenir ouvert ou semi-ouvert l'habitat terrestre.

Vulnérabilité aux contaminants et aux envahisseurs

Utiliser de la machinerie propre et des fluides biodégradables pour éviter de contaminer l'habitat. Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes comme les nerpruns et le roseau commun (ex. : éviter le passage de machinerie dans leurs colonies et végétaliser immédiatement tout sol mis à nu). Conserver végétalisés les bords de cours d'eau et de fossés agricoles.

Ne pas oublier d'aviser les travailleurs des mesures de protection à mettre en place.

Illustrations : Sophie-Anne Vachon, Émilie Dumais et Marianne Cusson

Cette fiche a été élaborée grâce à l'intégration d'éléments scientifiques et à l'avis d'experts provenant du MFFP. Les recommandations sont sujettes à évoluer en fonction du développement des connaissances. Pour les références, visitez afm.qc.ca/fiches-paf-bonifies.

Réalisée par : Agence forestière de la Montérégie

En partenariat avec : Fédération des producteurs forestiers du Québec, Conservation de la nature Canada, Association forestière du sud du Québec

Validée par Yohann Dubois, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:
Environnement et Changement climatique Canada / Environment and Climate Change Canada

Québec